



Contrat et indemnités de fin de COntrat et congés payés

Par **Natoche**, le **17/05/2018** à **22:47**

Bonjour, rn Je vous explique ma situation :je suis en contrat cdd depuis novembre 2017 avec des avenants de 1 mois qui se sont greffés à chaque fois sur mon contrat initial, pour remplacement de congés maladie jusqu'au 30 avril 2018 pour le dernier avenant. A la date du 1er mai 2018,on me propose un autre contrat de 2 mois (et pas un avenant) pour motifs:surcroît de travail temporaire lié à l'organisationrn de la veille de nuit.Ma question est :Puis je prétendre à un solde de tout compte avec paiement des congés payés non pris et indemnités de fin de contrat sur le contrat de novembre 2017 à avril 2018?rnMon employeur me dit que non mais j'ai un doute !rnJe précise que je suis AMP en foyer d'accueil Médicalisé par convention66.rnMerci de votre réponse